



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DU REDRESSEMENT PRODUCTIF ET DU NUMÉRIQUE	COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'INVESTISSEMENT
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	SECRETARIAT D'ÉTAT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À LA RECHERCHE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 23 juin 2014



Investissements d'Avenir :

Lancement de l'Appel à Manifestations d'Intérêt « Culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat »

Arnaud MONTEBOURG, ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique, Benoît HAMON, ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso, secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche et Louis SCHWEITZER, commissaire général à l'Investissement, annoncent le lancement d'un Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) « Culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat » dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA).

L'innovation est un levier essentiel du développement économique. Or si la France dispose d'une force de « Recherche & Développement » importante, le constat réalisé à l'issue des Assises de l'entrepreneuriat en avril 2013, révèle la difficulté des entreprises à fort potentiel de croissance à émerger, alors qu'elles sont créatrices d'emplois. L'innovation revêt en effet également une dimension entrepreneuriale, et l'une des solutions identifiée est de stimuler l'esprit d'entreprendre et d'innover des Français, et tout particulièrement celui des jeunes.

Ainsi dans le cadre du PIA, piloté par le commissariat général à l'Investissement, une enveloppe de 20 millions d'euros est dédiée, au sein du Fonds National d'Innovation (FNI), au programme « Culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat », qui est une des composantes du plan gouvernemental « Une nouvelle donne pour l'innovation », annoncé le 5 novembre 2013. Géré par la Caisse des Dépôts pour le compte de l'État, cet Appel à Manifestations d'Intérêt, a pour objectif de recueillir des propositions d'initiatives originales en matière de développement de l'innovation et de l'entrepreneuriat auprès des jeunes, mais surtout permettant un changement d'échelle et une pérennisation des plus efficaces d'entre elles. .

Les projets recherchés doivent associer impérativement des acteurs privés et publics et cibler des jeunes :

- inscrits dans un parcours scolaire (niveaux primaire et secondaire) ;
- inscrits dans une formation d'enseignement supérieur ;
- sortis des dispositifs de formation, et souhaitant s'inscrire dans un parcours d'insertion et d'autonomie professionnelle afin de créer leur entreprise.

L'État confirme ainsi son souhait de voir chaque classe d'âge évoluer significativement dans sa perception de l'entrepreneuriat.

Concrètement, les projets attendus pourront viser à :

- renforcer la structuration d'initiatives déjà mises en œuvre dans le cadre scolaire ou dans l'enseignement supérieur, pour aboutir à un changement d'échelle grâce à une augmentation du nombre des jeunes en bénéficiant ;
- développer la maîtrise du codage informatique chez les jeunes du premier et second degré, qui favorise l'apprentissage de modes de résolution des problèmes différents des approches scolaires classiques ;
- proposer d'autres actions innovantes pouvant contribuer à l'esprit d'entreprendre et d'innover (concours, évènements pédagogiques, formation de formateurs, actions de sensibilisation ciblées, centres de compétences, transposition d'expériences étrangères...).

Cet AMI dont la date de clôture est fixée au 15 septembre prochain permettra ainsi d'identifier les actions les plus structurantes pour le développement de la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat à destination des jeunes, en vue du lancement d'un appel à projet(s) d'ici la fin de l'année 2014 Pour plus d'informations sur les modalités et les critères de sélection des projets, <http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com>

Pour en savoir plus sur les Investissements d'Avenir :

investissement-avenir.gouvernement.fr

Twitter : @CGI_PIAvenir

Contacts presse :

Cabinet de Louis Schweitzer : 01 42 75 64 43

Caisse des Dépôts : 01 58 50 40 00

